

Conseil d'établissement de l'EPS Jorat

Résumé de la séance du 19 septembre 2018, 18h au collège du Raffort de Mézières

- Présences /Absences

Pour le ¼ autorités :

- Mme Valérie Hirt, Conseil Intercommunal de l'ASIJ, Présidente
- M. Christophe Balissat, Comité de Direction de l'ASIJ, Vice-président
- M. Mathieu Janin, Conseil Intercommunal de l'ASIJ
- M. Jean-Jacques Schumacher, Conseil Intercommunal de l'ASIJ

Pour le ¼ professionnels :

- Mme Delphine Indermühle, enseignante
- M. Julien Bocherens, doyen – excusé
- M. Gérald Morier-Genoud, Directeur EPS Jorat
- M. Alain Porchet, enseignant

Pour le ¼ parents :

- Mme Karine Gautschi Hälg – excusée
- Mme Julie Kay-Lorenz
- Mme Christine Müller
- M. Alain Cardinaux

Pour le ¼ sociétés :

- Mme Noémie Duvoisin, Réseau APERO – excusée
- Mme Flore Lafaye de Micheaux, Conseil de la paroisse du Jorat
- Mme Catherine Ngom-Bru, APE
- M. Jean-Luc Blanc, Fanfare du Jorat – excusé, (en place désormais de M. Romuald Borcard)

Secrétaire :

- M. Nicolas Deprez – excusé

- Accueil

- Madame Hirt, présidente, souhaite la bienvenue. En l'absence du secrétaire, elle confie la rédaction du PV à Ch. Balissat.
- Les séances sont désormais publiques, aucune personne externe n'étant présente pour assister à la séance, celle-ci commence comme de coutume.

- Ordre du jour

- L'ordre du jour a été envoyé par mail par Mme Hirt. Il est publié sur le site de l'ASIJ.

- Présentation individuelle
 - Suite à la décision du Conseil Intercommunal du 25 avril 2018, le conseil accueille quatre nouveaux membres (dont malheureusement deux sont excusés). On procède à un tour de présentation.
 - M. Schumacher y déclare représenter les associations sportives. Mme la Présidente précise son appartenance au quart-autorité.

- Mise en discussion et adoption du PV de la séance du 12 mars 2018
 - Le résumé du 12 mars est validé après quelques corrections n'ayant pas d'incidences sur le sens du texte.

- Communications de la Présidente
 - Il serait souhaitable de confirmer sa présence à réception de la convocation. M. Janin indique que les dates ont été choisies par les conseillers et conseillères, qui sont donc réputé.e.s être disponibles. Il souhaite qu'on se contente de s'excuser si l'on est empêché. La présidente prend note de cet avis, mais demande que les membres confirment leur présence de manière à connaître à l'avance le nombre de personnes présentes pour des questions de mise en place de la salle notamment.
 - Mme Hirt indique que les documents émanant du CEt ne seront mis en ligne qu'une fois validés. Ceci concerne tant le procès-verbal de la séance, que le règlement. Celui-ci n'est pas encore pas validé par les services du canton. Actuellement, il est dans les mains du service juridique. M. Janin indique que de nombreux conseils publient des documents avec la mention « non validé à ce jour ».
 - M. Deprez tiendra le site à jour, avec les ordres du Jour, les convocations avec mention que les séances sont publiques, les PV au fur et à mesure de leur validation par les membres du CEt, et les autres documents produits par le CEt.
 - La composition du conseil ayant changé, Mme Hirt remet en question sa place à la Présidence. En l'absence d'autres candidatures, elle est confirmée dans sa fonction à la satisfaction générale. M. Balissat reste vice-président.
 - Mme Hirt transmet les remerciements de Mme Martine Borgeaud, doyenne, aux membres du CEt qui se sont mis à disposition pour le Festival des Arts, qui a clôturé l'année scolaire 2017-18.

- Communications de l'établissement scolaire
 - M. Morier-Genoud remercie pour la participation au Festival des Arts. Les petites mains que certaines conseillères et conseillers du CEt ont prêté en renfort ont été appréciées.
 - Suite au préavis donné en sa séance du 12 mars concernant l'aménagement définitif des combles du collège de Servion, le Comité Directeur a porté la question devant le Conseil Intercommunal, qui a accepté la mise de fonds de ces travaux. Ceux-ci ont été menés à bien dès l'été, et les nouvelles classes ont pu être intégrées à la rentrée.
 - Rentrée réjouissante quant aux transports, qui se sont déroulés sans aucune mesure avec les difficultés de l'année précédente. Mme Kay-Lorenz relève des retards notables et réguliers à Forel.

- Organisation de la séance d'information annuelle du quart-parents
 - La Présidente demande au quart-parents comment et quand sera organisée la séance annuelle prévue dans le règlement.

- Mme Müller indique que le quart parents souhaite organiser cette séance avant les vacances d'hiver et demande comment il faut procéder pour les aspects organisationnels
- L'invitation sera rédigée par le quart parents puis transitera par la direction de l'établissement, pour distribution via les agendas des élèves.
- Le sigle de l'ASIJ – qui est sous réserve – peut être utilisé dans ce genre de cas.
- M. Deprez sera la personne de contact pour la réservation de l'aula. Il réglera le système d'ouverture des portes. Il validera l'invitation avant la remise à la direction de l'établissement.

- Retour du CoDir concernant le rapport de la commission « Transport, civilité et règles »

M. Balissat rapporte la position du Comité Directeur.

Ci-dessous, *les éléments en italique* sont des reprises du rapport en question.

- *Règlement.* Il en existe un, qui est disponible sur le site de l'EPS.
- Mme Müller fait remarquer qu'il y a plusieurs règlements, et qu'il faudrait les accorder, voire les regrouper pour une meilleure cohérence et afin qu'il n'y en ait plus qu'un seul.
- CarPostal a transmis aux parents un « Permis bus » que les élèves doivent porter avec eux lors des transports avec les « petits bus » scolaires. Pour mémoire, CarPostal établit et est responsable de l'horaire de ces petits bus.
- *Editer la charte et la rendre visible.* Il existe beaucoup des chartes, et pour de nombreux domaines (classe, réfectoire etc.). Pour qu'une charte fonctionne, il faut lui donner un sens tout à fait particulier.
- *Trouver des solutions pour l'expliquer aux enfants.* C'est un travail de médiation, qui est à confier à des professionnels. L'ASIJ a fait engager une personne de référence pour tous les soucis des transports, M. Kohler, qui accompagne certains trajets en faisant de la médiation dans les bus. Mme Kay-Lorenz a eu un contact avec lui.
- *Aider à faire respecter la charte.* Voir ci-dessus.
- *Soutien aux chauffeurs.* Voir ci-dessus, et se rappeler que les chauffeurs sont engagés par Taxi Romontois, et qu'ils n'ont de directives à suivre que de cette entreprise.
- Il faut s'assurer que les réclamations soient regroupées pour être ventilées aux bonnes personnes.
- M. Porchet constate à propos d'arrivées tardives, que d'une part, des élèves (parmi les grands) évoquent de pseudo retards de transports, afin de se donner un alibi, et d'autre part que même les grandes lignes officielles ont des soucis de ponctualité.
- Des séances sont ponctuellement programmées entre les prestataires et autres parties, comme prochainement entre la commission des transports du CoDir, la direction de l'école, Taxi Romontois et CarPostal – qui est l'auteur des horaires, et les UAPE.
- *Incivilités.* L'éducation au respect est une tâche de l'école, mais également des parents.
- *Charte.* M. Balissat déborde de la position du CoDir, et estime qu'une charte, pour être utile, doit émaner d'un acte fort. Comme : atelier d'écriture avec les élèves, à refaire chaque année, faire appel à des professionnels, graphistes, etc. C'est un gros chantier, qui doit être accompagné et donc n'être mis en route que si le besoin est vraiment avéré.
- *Commission « les transports, ça roule ».* Le CoDir ne peut pas entrer en matière sur une commission. Le CEt est d'accord qu'il s'agirait d'un « groupe de travail », avec force de proposition. Son travail est à bien plaisir.

- *Création d'un groupe de travail.* Sujets : « De l'opportunité d'une nouvelle charte ». Dans l'affirmative : « De la forme qu'il conviendrait de lui donner pour qu'elle soit utile à toutes et tous ».

DÉCISION

- Le groupe de travail est désigné comme suit : les membres du quart-parents qui ont participé à la commission « transport et civilités », Mme Duvoisin pour représenter les UAPE (et le quart associatif) – pour autant qu'elle accepte de prolonger sa participation dans ce groupe, Mme Indermühle pour la partie didactique (et le quart professionnel) et M. Balissat pour le quart-autorité. En outre, M. Balissat va s'informer si le mandat de M. Kohler lui permettrait de rejoindre le groupe dans le cadre de son mandat.
- Mme Muller se charge de convoquer le groupe.
- Ce groupe de travail pourrait perdurer afin de tirer un bilan annuel.
- Un dernier échange entre MM. Porchet et Janin traite de la resquille sur les bus de ligne.
- Thèmes à traiter dans les futures séances
 - *Ecole à journée continue.* Ce thème est vaste et peut être traité selon divers aspects. On propose pour la prochaine fois :
 - Accueil parascolaire > Activités extrascolaires durant la pause de midi
 - Accueil parascolaire > Capacité des réfectoires et UAPE (avec participation de M. Olivier Kaeser, Président de l'APERO)
- Discussion concernant la lettre de Madame Amarelle au sujet du Conseil des élèves
 - Le conseil des élèves concerne les 7-8P et 9-11S. Animé par une des médiatrices et une enseignante, il est composé d'un délégué par classe, qui remonte questions et propositions de ses camarades. Le conseil des délégués se réunit 3 à 4 fois par an. Mme Amarelle encourage la visite ponctuelle de représentants du conseil des délégués aux séances du CEt.
 - Les membres du CEt sont d'accord sur l'utilité de ces visites ponctuelles, pour autant que les délégués des élèves comprennent quel est le rôle du CEt.
 - Mme Ngom-Bru estime que si nous souhaitons avoir l'avis des élèves sur un sujet en particulier, nous devrions le leur soumettre avant pour qu'ils puissent y réfléchir et avoir le temps de récolter l'avis de tous les élèves qu'ils représentent.
 - M. Porchet nous confirme qu'une visite au CEt peut représenter une belle motivation pour des élèves.
- Divers
 - Mme Hirt demande que les nouveaux sujets soient proposés environ 20 jours à l'avance, afin de pouvoir s'y préparer.
 - Thème à envisager : Sorties scolaires
 - M. Cardinaux s'enquiert de pouvoir visiter le collège de Servion.
 - M. Balissat propose que la prochaine séance ait lieu à Servion, au collège des Gollies. Une demande doit être déposée auprès de l'UAPE Caban'air, pour s'installer dans le réfectoire; le lieu de la prochaine séance est donc à confirmer.

Séance levée à 20h

Prochaine séance :

Mardi 27 novembre de 18h30 à 20h00, lieu à confirmer